



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

LE CSE

Du 4 au 6 mars 2025 à Ste Tulle

S-28834

Merci de compléter en lettre majuscule

Nom, Prénom : Madame, Monsieur _____

Adresse : _____

_____ C.P. _____ Ville _____

Tél : ____/____/____/____/____

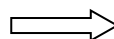
mail : _____@_____

date de naissance : ____/____/19____

Secteur d'activité : Privé ☐ Public ☐

Entreprise : _____

Cachet du Syndicat et signature du responsable



Mandat : CSE Titulaire ☐ suppléant ☐

N° d'adhérent (NPA) : _____

Je souhaite être **hébergé** durant le stage : OUI ☐

NON ☐

Arriver la veille **si PLUS de 2h00** de trajet OUI ☐

NON ☐

Fiche d'inscription à retourner à la CFDT URI PACA

16-18 Bd de Paris 13003 Marseille ou par mail : formations@cfdt-paca.fr

règlement de participation à la réception de la facture :

Chèque ou justificatif de virement

17 € par jour/stagiaire pour les structures adhérentes ou **50 €** par jour/stagiaire



Comité Social d'Entreprise, formation de base **(3 jours)**

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux nouveaux élus au Comité Social d'Entreprise

OBJECTIF

Exercer son mandat d'elu(e) CFDT au sein du CSE, être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'instance CSE.

Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salarié(e)s en produisant un dialogue social de qualité tout en respectant les valeurs CFDT.

CONTENU

La formation doit permettre aux élus CSE de se situer dans un collectif syndical qu'est la section syndicale d'entreprise CFDT. Elle aborde le fonctionnement collectif du CSE, les attributions et les missions dévolues au CSE ainsi que le rôle des élus dans leurs différentes fonctions.

MODALITE PRATIQUE

La demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESES) doit être remise à l'employeur un mois avant le début du stage.

Le financement est pris en charge par le Comité Social d'Entreprise ou par l'employeur, comprenant le coût pédagogique, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

La convention de stage ci-jointe doit être obligatoirement complétée par le secrétaire du Comité Social d'Entreprise ou l'employeur, actant la prise en charge financière du stage et adressée à l'AFETE qui établira une facture.



Nom prénom du demandeur

A le

Adresse

Nom de l'entreprise

Adresse

Objet : Congé pour formation CSE

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au2025 pour suivre un stage de formation pour les élus du CSE Formation Economique, d'une durée de 3.jours.

Conformément, pour le CSE à l'article : L2315-63 du Code du travail.

Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L. 2145-5 et suivants. (Article L. 2315-63 du code du travail)

Cette formation est organisée par l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT PACA 16/18 bd deParis-13003 Marseille.

Le Comité Social et Economique aura la charge du coût pédagogique de la formation, de mes frais de déplacement et de séjour Conformément, pour le CSE à l'article : L2315-63 du Code du travail.

L'obligation du maintien de ma rémunération par l'employeur par application des articles : l'Art. L.2145-6 du Code du Travail.

Une convention sera établie entre l'organisme de formation et le CSE (ci-jointe).

Veillez d'agréer, Madame / Monsieur, mes sincères salutations.

Signature du demandeur

Signature de l'employeur



N° SIRET : 440 708 055 00023

CONVENTION DE FORMATION FINANCEE PAR LE CSE

Entre les soussignés :

- 1) L'Union Régionale Interprofessionnelle Cfdt PACA, organisme dûment habilité à dispenser de la formation sous l'égide de l'ICEFS Cfdt, sise au 16-18 Bd de Paris – 13003 Marseille.
- 2) Le Comité Social et Economique de l'entreprise

Adresse de Facturation :

Représenté par:Email CSE :.....

Numero de téléphone.....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de l' article L .2315-63 du Code du travail.

Qui a droit à cette formation ?

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du CSE élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de 5 jours (article L. 2315-63 du C.T.)

Article 1 : Objet de la convention

L' AFETE organisera l'action de formation suivante :

- Rôle et mission des membres du **CSE comité social et économique**
- du2025, soit 3 jours à.....
- **Article 2 : Effectif formé : (Nombre de stagiaires)**

L'AFETE accueillera les personnes suivantes :

.....

Article 3 : Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique. Art L. 2315-63

- | | | | | |
|----------------------|------------------------------|------------------|--------------------------|--------------------------------|
| • Coût pédagogique : | (419 € X 3J X nb stagiaires) | 1257,00 € | x.....Stagiaires =..... | € TTC |
| • Repas : | (18 € x 3) | 54 € | x.....Stagiaires =..... | € TTC |
| • Hébergement : | (80 € par nuit x 2) | 160 € | x..... Stagiaires =..... | € TTC |
| | | | | Soit un total de = € TTC |

Article 4 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de l'AFETE

Fait en double exemplaire, à....., le

Pour le Comité Social et Economique de l'Entreprise
Pour l'organisme de Formation
(Nom et qualité du signataire)

Nathalie Pentcheff Responsable Formation